

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-4/14

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42148937

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CIBIER Christian

OBJET : Nouvelles modalités de financement pour les établissements pour adultes handicapés par dotation globalisée. Avenants à la convention de financement conclue avec deux associations pour des Foyers d'Accueil Médicalisés à Magny-le-Hongre et Pomponne.

Le Département finance deux structures pour personnes adultes handicapées par dotation globalisée. Les conventions conclues avec les associations prévoyaient un paiement trimestriel à terme à échoir. Il est nécessaire de mettre ces conventions en conformité avec l'article R 314 115 du code de l'Action Sociale et des Familles, en versant mensuellement les dotations.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 311-3, 1313-8 et suivants,

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération, le projet d'avenant type aux conventions relatives aux modalités de financement des établissements suivants, financés par prix de journée globalisé :

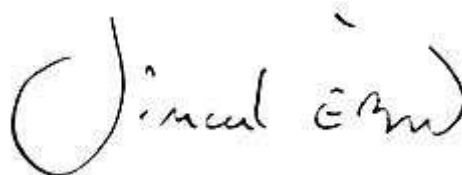
- **Association APETREIMC** : Foyer d'Accueil Médicalisé « Passeraile » Magny-le-Hongre,

- **Association de gestion CPRH** : Foyer d'Accueil Médicalisé de Pomponne.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer ces projets d'avenants au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ